

Règlement intérieur

Pour le bon fonctionnement de l'école, il est indispensable que chacun respecte les règles qui y sont établies. Elles permettront à vos enfants et aux adultes qui en ont la charge de passer une bonne année scolaire.

1- Conditions d'admission à l'école :

- 1) Avoir 2 ans
- 2) Les enfants doivent être propres (ne pas porter de couches)
- 3) Tout enfant inscrit doit venir régulièrement à l'école.
L'école est obligatoire à partir de 3 ans (*décret n° 2019-826 du 2 août 2019*)

Documents à fournir au moment de l'inscription :

- Présentation du **livret de famille**
- Présentation du **cahier de santé** (dates de vaccination)
- Pour les enfants venant d'un autre établissement scolaire :
 - o **certificat de radiation**
 - o **Livret scolaire** mettant en évidence les décisions du conseil de cycle (passage en classe supérieure, maintien, réorientation....)

Merci de nous signaler tous changements de numéro de téléphone !

2- Horaires :

- **Horaires d'accueil**
 - o **Le matin** : à partir de **8h50**
 - o **L'après-midi** : à partir de **13h15**

Avant ces horaires, le portail restera fermé et la directrice décline toute responsabilité.

- **Horaires de classe**

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h45
mardi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h45
jeudi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h45
vendredi	9h00 – 12h00	13h30 – 16h45

Les élèves sont tenus de respecter ces horaires (y compris les élèves de maternelle). Pour le bon fonctionnement de la classe et une mise en route efficace et rapide des activités scolaires, il convient de ne pas être dérangé par des arrivées trop tardives.

3- Assurances et autorisation de sortie :

L'assurance et l'autorisation de sortie sont des documents obligatoires pour toute activité en dehors de l'école (Cf. circulaire de rentrée)

Tout enfant non autorisé et non assuré ne peut participer à ces activités.

4- Absence des élèves :

Toute absence d'élève à partir de trois ans doit être notifiée par écrit. L'inspection académique selon la loi nous demande de signaler toute absence de 4 demi-journées non motivées (**Loi n°2013-108 du 31 janvier 2013 - art. unique**).

- 1) **Si l'absence est prévue**, les parents sont tenus de prévenir l'enseignante de l'enfant par un mot écrit mentionnant la raison et la date de l'absence.
- 2) **Si l'absence est imprévue** (ex. : maladie), les parents doivent impérativement prévenir l'enseignant(e) de l'enfant ou la directrice par téléphone le jour même. Un certificat médical ou un mot d'absence sera fourni à l'enseignant(e) au retour de l'enfant.
- 3) **Les élèves qui quittent la classe** de façon régulière pour se rendre chez l'orthophoniste, chez le psychologue, au C.P.E.A., au C.M.P.P.... devront retirer une autorisation d'absence spécifique auprès de l'enseignante. **Pour toute sortie de l'établissement l'élève doit être obligatoirement accompagné d'un adulte (circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 article I-4).**

Les mots d'absence seront écrits sur papier libre afin d'être conservé dans le **registre d'appel**.

5- Comportement et travail :

Relation avec les autres :

- Chaque enfant devra respecter le règlement de sa classe et le règlement de la cour.
- Il saura faire preuve de politesse et de respect envers ses enseignants, le personnel d'encadrement et ses camarades d'école.
- Les conflits entre élèves ne doivent pas être réglés directement par les parents sur la cour de l'école, mais par les enseignantes et la directrice. Si conflit il y a, n'hésitez pas à venir nous en parler, nous sommes à votre écoute.
- **Afin de préserver l'intimité de la vie scolaire, les parents devront éviter de s'attarder sur la cour au moment des récréations du matin et du midi.**

Travail :

- Un travail soutenu et régulier doit être fourni par les enfants. Parents et enseignant(e)s y veilleront.
- Les parents seront informés régulièrement des acquis de leurs enfants.
- Chaque enfant doit être muni de son matériel de classe. Celui-ci ne doit pas quitter la classe afin d'éviter les oublis. Ce matériel sera vérifié à chaque retour de vacances.

6- Tenue hygiène santé :

- **Une tenue propre et correcte** est exigée (pas de tongs, crocs, talons, mini-shorts ou mini-jupes...)
- Pour les maternelles, merci de prévoir une **tenue favorisant l'autonomie** (éviter salopettes, bretelles...)
- **Les vêtements** susceptibles d'être enlevés (pulls, gilets, manteaux, blousons...) doivent être **marqués au nom de l'enfant**. Tous les ans, des vêtements sont perdus, égarés, échangés ou non réclamés. ***Les vêtements retrouvés seront placés dans une malle dans la BCD, n'hésitez pas à venir vérifier.***
- Il est demandé aux parents de **vérifier régulièrement la tête** de leurs enfants. Pour éviter la prolifération de poux ou autres parasites, merci de prévenir les enseignantes.
- Veillez également à la **propreté corporelle** (mains, pieds, visage...)
- **La prise de médicament doit s'effectuer à la maison**. Les enseignant(e)s sont seulement autorisé(e)s à administrer les soins de première nécessité (petites chutes, bosses...)
- Merci de nous signaler toutes les allergies.
- Pour éviter les contagions et le bien-être de l'enfant, **tout enfant malade sera gardé à la maison.**

7- Relations parents/enseignants :

Le cahier de correspondance (jaune) est un outil indispensable pour une bonne communication. Toutes les informations concernant la vie de l'école et les remarques des enseignants y seront consignées. Les parents prendront soin de le vérifier quotidiennement, de le signer (preuve que les informations ont été lues) et de le ramener à l'école le lendemain.

L'agenda du mois, concernant les informations principales, sera ligne sur le site de l'école.

L'**argent** et les **papiers** concernant l'école seront remis à l'enseignant **dans une enveloppe au nom de l'enfant ou déposés dans la boîte aux lettres verte prévue à cet effet dans le hall d'accueil.**

La **secrétaire** (Emmanuelle Even) est présente dans l'établissement **le lundi et le vendredi de 8h00 à 9h30.**

Des **réunions de classe** seront prévues dans l'année :

- **En début d'année** afin d'expliquer aux parents le fonctionnement et l'organisation de la classe.
- **En cours d'année** pour informer les parents de l'évolution scolaire de leur enfant.
- Vous pourrez également rencontrer les enseignant(e)s à tout moment dans l'année en prenant **rendez-vous.**

8- Sécurité :

Dans le cadre du **dispositif vigipirate "alerte attentat"**, et pour la sécurité de vos enfants, nous vous demandons de **ne pas vous garer et d'éviter les regroupements de personnes dans la rue devant l'école.**

Le portail de l'école sera fermé. Une sonnette est à votre disposition en cas de retard.

Pour la sortie, nous procédons par **ordre** :

- D'abord les enfants qui prennent le bus (le soir)
- Puis les enfants à pied ou accompagnés de leurs parents
- Ensuite les enfants de la cantine (le midi)
- Enfin les enfants à vélo.

Il est strictement **interdit aux enfants de monter sur le bateau, d'utiliser le toboggan à l'envers et de circuler à vélo sur la cour** même en présence de leurs parents.

Pensez à remettre le **crochet du portail** lorsque vous sortez de l'enceinte de l'école.

9- Droit à l'image

Dans les circulaires de rentrée nous vous demandons de signer une autorisation de droit à l'image afin de préserver et de respecter les données personnelles de chaque enfant. **Les photos et les films pris par les parents (ou autres personnes) dans l'enceinte de l'école, ou en dehors, dans le cadre des activités scolaires, ne doivent en aucun cas être diffusés sur internet et sur les réseaux sociaux.** Ils ne sont pas soumis à cette autorisation.

10- Organisation interne :

A.P.C. : Activités Pédagogiques Complémentaires (soutien) : Aide aux devoirs

Pour chaque enseignant(e), une heure d'A.P.C. hebdomadaire obligatoire s'ajoute aux 24 heures d'enseignement. Ce temps sera désormais consacré à l'**aide aux devoirs**. Les élèves seront encadrés et aidés dans leur démarche d'apprentissage par les enseignantes et par des personnes bénévoles.

Lundi (17h00 - 18h00)

Mardi (17h00 - 18h00)

Jeudi (17h00 - 18h00)

Vendredi (17h00 - 18h00)

Cette aide aux devoirs s'adresse à tous les enfants à partir du CE1 pour les élèves volontaires.

L'inscription à l'aide aux devoirs se fait après avoir rempli le bulletin d'inscription.

Education physique et sportive :

Les cours d'EPS auront lieu les **mardis** et **jeudis** pour les primaires, **tous les jours pour les maternelles**.
La tenue de sport (jogging, baskets) est obligatoire.
Pas de dispense de sport sans avis médical ou information des parents.

Cantine/ garderie :

L'inscription à la cantine se fait jusqu'au vendredi matin dernier délai pour la semaine suivante. Les fiches d'inscription se trouvent **dans le couloir du bâtiment administratif**. En cas de changement, les parents préviennent directement la cantine (**02 97 50 72 53**). **La cantine est assurée du lundi au vendredi**.

L'inscription à la garderie se fait **sur le tableau dans le couloir du bâtiment administratif**. La garderie est assurée au pôle enfance de la fin des cours jusqu'à 18h00. Les enfants sont pris en charge après la classe par le personnel municipal.

Théâtre / Danse / Langue :

L'école propose des ateliers **théâtre, danse et langue** pour les **élèves volontaires en dehors du temps de classe**.

La danse est animée par Valérie (la maîtresse des maternelles), **l'atelier Théâtre par Isabelle** (la maîtresse des CP/CE1/CE2) et **l'atelier langue par Anne-Gaëlle** (la maîtresse des CM1/CM2).

Ces ateliers ne sont pas obligatoires et reposent sur le volontariat. Cependant, en s'inscrivant, **les enfants s'engagent à une participation régulière aux ateliers et aux manifestations** organisées tout au long de l'année (spectacle, kermesse, rassemblement de chorales, fête de la musique...)

Chorale :

L'activité **Chorale** concerne tous les élèves de cycles 2 et 3, elle est obligatoire et se fait sur les heures de cours.

N'oubliez pas que les enseignantes restent à votre disposition pour s'entretenir avec vous de votre enfant et répondre aux questions que vous vous posez.

Nous souhaitons à tous une très bonne année scolaire !

La directrice :

Mme Robin Anne-Gaëlle

Le personnel d'encadrement :

Mme Desbarats Sandrine (ASEM)

Les enseignantes :

Mme Robin Anne-Gaëlle (CM)

Mme Le Brazidec Isabelle (CP/CE1/CE2)

Mme Guiho Valérie (maternelle)

Mme Barbe-Da Fonseca Sophie (ASH)